



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes

**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2015

### PROCES-VERBAL

L'an deux mil quinze, le 23 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 19 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), M. Mickaël LEBRUN, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à Mme Marie-Annick GOUPIL), M. François GUELET

Secrétaire de séance : Mme Josette MASSON, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général et de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

M. Philippe ROUVIER, conseiller, fait trois remarques par rapport au compte-rendu sommaire de la séance du 2 mars 2015 :

- Il prend acte de la correction apportée concernant le résultat du vote au point concernant le vœu pour une Bretagne à 5 départements ;
- Concernant le devenir de La cave gourmande, il dit qu'il a été question d'un bail 3/6/9 ans, sans que la durée soit précisée ;
- Concernant l'attribution des subventions annuelles aux associations, M. Philippe ROUVIER dit qu'il comprend que l'ensemble des demandes ne figurent pas dans le compte-rendu sommaire, mais rappelle toutefois son souhait que l'ensemble des éléments soient communiqués au conseil municipal.

D'autre part, il demande si le courrier sur le devenir de l'intercommunalité a été envoyé aux EPCI voisines comme prévu. Monsieur le maire dit que le courrier n'a pas encore été envoyé ; il ajoute qu'une réunion est prévue le 10 avril entre les présidents des différents EPCI. M. Philippe ROUVIER dit qu'il conviendrait d'envoyer ce courrier avant cette réunion.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune s'est vue octroyer deux subventions dans le cadre du plan de relance mis en place par le Conseil général 35. L'extension de l'EHPAD et l'isolation de la salle omnisports seront subventionnées respectivement à hauteur de 63 000€ et 107 800€. Le projet de construction de salle de sports n'a pu être retenu pour des questions de calendrier.

Monsieur le maire dit que l'octroi de ces deux subventions est une bonne nouvelle, sachant que le Plan de relance prévoyait de ne financer qu'un seul projet retenu par commune.

Monsieur le maire dit que le débat d'orientation budgétaire va se poursuivre. Il en présente le sommaire, comme suit :

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **Compte administratif 2014**

### **Budget primitif 2015**

---

## **SOMMAIRE**

### **1. Compte administratif 2014**

#### 1.1. Résultat de l'exercice

#### 1.2. Section de fonctionnement

##### 1.2.1. CA 2014

##### 1.2.2. Évolution 2014/2013 des charges de personnel

##### 1.2.3. Rétrospective 2008-2014

#### 1.3. Section d'investissement

##### 1.3.1. CA 2014

##### 1.3.2. Analyse financière rétrospective 2008-2014

### **2. Budget primitif 2015**

#### 2.1. Projet pour la section de fonctionnement

#### 2.2. Prévisions 2015 pour les charges de personnel

#### 2.3. Projet pour la section d'investissement

### **3. Analyse financière prospective - Exercices 2015 à 2020**

Monsieur le maire passe la parole à M. Christian DUMILIEU, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances et rapporteur du sujet.

Tous les documents envoyés préalablement à la séance du conseil sont présentés dans le détail.

Au fil de la présentation, on peut relever les remarques substantielles suivantes :

En section de fonctionnement :

Concernant l'entretien des parefeux, et sur la demande de M. Philippe ROUVIER, M. Gérard PERRIGAULT explique qu'une baisse des crédits est prévue, la commune pouvant faire des économies en dépêchant un prestataire autre que l'ONF.

Après avoir observé une augmentation prévue pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), M. Philippe ROUVIER demande des informations concernant le SMICTOM. M. Gérard PERRIGAULT répond que des augmentations de tarifs aux particuliers et aux collectivités ont été votés lors du dernier Comité syndical. M. Gérard PERRIGAULT précise qu'il a alors pris la parole pour justifier son opposition personnelle à ces augmentations.

Concernant la maintenance des bâtiments, et prenant l'exemple d'un problème pour la remontée des paniers de basketball dans la salle omnisports, M. Philippe ROUVIER dit qu'il est regrettable que les demandes des associations restent le plus souvent sans réponse de la part des élus. M. Emmanuel PÉRAN dit qu'une réponse a été apportée à ce problème.

A l'occasion de l'examen du compte C/752 - Revenus des immeubles (loyers), M. Philippe ROUVIER interroge les élus au sujet du devenir de la location de l'ancien logement de fonction de l'école. Monsieur le maire dit que la situation est délicate et qu'il suit de très près le dossier, notamment en recevant régulièrement les locataires. Le conseil municipal sera tenu informé des évolutions.

Concernant les charges de personnel :

M. Philippe ROUVIER souligne l'augmentation importante des charges de personnel entre les CA 2013 et 2014 (+81 166€, soit 6.55%).

M. Christian DUMILIEU présente une analyse détaillée de cette augmentation sous la forme d'un tableau.

Sur les 81 166€ d'augmentation en 2014, 47 885€ (soit 59%) sont imposés à la collectivité, soit par la réglementation, soit par des besoins en moyens humains indiscutables. :

- 34 990€ liés aux modifications statutaires et légales (avancement de carrière, reclassements indiciaires, évolution des cotisations patronales) ;
- 7 495€ liés à la réforme des rythmes scolaires mise en place depuis la rentrée en septembre 2014 ;
- 5 400€ liés au recrutement d'une ATSEM à mi-temps suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle à la rentrée.

M. Christian DUMILIEU précise la part de l'augmentation décidée par l'autorité territoriale, qui s'élève à 31 880€ :

- 15 280€ sont liés à des décisions prises sous le mandat précédent (5 400€ pour l'augmentation de la participation employeur sur les tickets restaurants, 9 880€ pour l'évolution du régime indemnitaire de l'ensemble des agents) ;
- 16 600€ sont à imputer aux mouvements liés aux effectifs, dont le recrutement d'un agent administratif à temps complet à compter du 21 juillet 2014.

M. Mathieu ALLAIN précise que l'Etat a participé à hauteur de 18 430€ pour les emplois d'avenir pour l'année 2014, et à hauteur de 9 120€ au titre du fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Concernant le BP 2015, M. Christian DUMILIEU explique aux conseillers que l'augmentation risque également d'être forte, et qu'elle est estimée à 85 138€, décomposée notamment comme suit :

- 23 691€ liés aux modifications statutaires et légales (avancement de carrière, reclassements indiciaires, évolution des cotisations patronales) ;
- 21 520€ liés à la réforme des rythmes scolaires sur une année pleine ;

- 12 829€ liés à la prise en compte d'une ATSEM à mi-temps sur une année complète ;
- 11 000€ pour l'évolution du régime indemnitaire de l'ensemble des agents ;
- 10 072€ liés aux effectifs, dont 1 mi-temps ATSEM sur l'ensemble de l'année au lieu d'un seul trimestre en 2014, 1 temps complet administratif au lieu d'un semestre en 2014 ;
- 4 400€ pour le lancement des chantiers jeunes ;
- 9 497€ pour des surcoûts divers sans véritable marge de manœuvre (augmentation des tarifs d'Ille-et-développement, nécessité d'une mission d'archiviste, augmentation de l'assurance du personnel).

M. Mathieu ALLAIN dit qu'il convient de considérer des recettes supplémentaires par rapport à 2014, estimées comme suit :

- la participation attendue de l'Etat à hauteur de 4 470€ pour les emplois d'avenir ;
- 18 240€ au titre du fonds d'amorçage ;
- 14 400€ pour le remboursement des arrêts maladies et congé maternité.

M. Christian DUMILIEU explique également que le recrutement d'un agent administratif à temps complet en 2014 va permettre de réaliser une économie importante pour chaque année à venir. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la commune aura à instruire seule ses autorisations d'urbanisme (voir la réforme d'administration du droit des sols). Cette mission aurait coûté une participation annuelle de 13 000€ à 15 000€ de la commune au service commun intercommunal. Or, au prix d'une réorganisation interne, il apparaît que la commune peut réaliser cette mission à effectif constant, et sans le recours à un agent communautaire.

M. Mathieu ALLAIN insiste sur la difficulté de maîtriser les charges de personnel. En effet, la commune gère ses services sur le mode de la régie (restaurant scolaire, ALSH, périscolaire, halte-garderie en partie), entraînant des dépenses de personnel conséquentes, mais également des recettes de gestion importantes.

Il ajoute également que cette situation d'augmentation importante n'est pas nouvelle.

Un graphique présenté montre qu'en 2009 et 2011 les charges de personnel (remboursements déduits) avaient respectivement augmenté de 97 513€ (9.57%) et 97 222€ (9.20%) par rapport à l'année précédente. En 2013, l'augmentation était de 67 354€ (5.96%)

Il conclut en disant que la dynamique démographique, la gratuité actuelle des rythmes scolaires, ainsi que la pérennisation future et nécessaire des emplois d'avenir en emplois permanents, sont des facteurs rendant très complexe la maîtrise du chapitre 012.

#### En matière d'investissement :

M. Philippe ROUVIER s'étonne de ne pas trouver dans les projets présentés certaines demandes des associations sportives : la construction d'un abri pour les boulistes, la construction d'un Club House pour le tennis, un stand de tir pour le tir à l'arc, l'éclairage du terrain annexe à THORIAL pour le football. Au-delà de la question de capacité financière de la commune, qu'il reconnaît limitée, M. Philippe ROUVIER regrette que ces sujets ne soient pas débattus lors du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le maire répond que ces projets ne seront pas retenus dans le cadre du budget primitif 2015.

M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général, indique que les principaux ratios financiers de la commune se situent à un très bon niveau à la fin de l'exercice 2014.

M. Christian DUMILIEU présente l'hypothèse de prospective financière « au fil de l'eau » pour les exercices 2015 à 2021, comprenant uniquement des dépenses de maintien de patrimoine (250 000€ annuels) et les opérations d'investissement déjà engagées, et intégrant des éléments nouveaux : baisse des dotations de l'Etat, impact futur de la réforme des rythmes scolaires, transfert du bâtiment EHPAD après les travaux, loyer supplémentaire au sein de l'espace Triskell en 2016 en cas d'arrivée du CMP adultes, renégociation des emprunts, etc.

M. Mathieu ALLAIN commente cette hypothèse en montrant que même sans investissements nouveaux structurants, l'épargne disponible n'augmente pas de façon significative, subissant un « effet ciseaux » liée à une augmentation future des dépenses plus forte que l'augmentation des recettes. Cette situation est nouvelle pour la commune.

M. Christian DUMILIEU présente ensuite deux hypothèses de prospective intégrant les travaux à engager obligatoirement en 2015 (liés à des problèmes de sécurité et/ou de subventions accordées), ainsi que la construction d'une salle de sports (avec subventionnement de 800 000€) et la poursuite de l'aménagement du centre-bourg, priorités définies par le conseil municipal. Ces hypothèses ne paraissent pas soutenables pour les finances communales ; en effet, la capacité de désendettement dépasse le seuil d'alerte en atteignant 14 années.

M. Philippe ROUVIER demande s'il est possible de lui faire parvenir les documents de prospective financière. M. Mathieu ALLAIN, dit que les documents lui seront envoyés par mail.

M. Philippe ROUVIER dit que la communauté de communes doit participer financièrement à ce projet ; il dit que la perte des 400 000€ de subvention prévus initialement au contrat de territoire est très dommageable pour la commune.

M. Christian DUMILIEU dit au conseil municipal qu'il souhaite conclure en insistant sur le fait que ces hypothèses ne sont pas là pour condamner les projets. Au contraire, il s'agit d'un outil de travail prospectif démontrant qu'il convient maintenant de chercher les solutions pour parvenir à réaliser ces priorités définies par le conseil municipal.

Concernant la construction d'une salle de sports, un groupe de travail va devoir affiner les besoins et le coût estimé des travaux ; en parallèle des financements doivent effectivement être recherchés.

Fin de la séance : 23h30.

**Jacques RICHARD**

**Maire**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Richard". Above the signature is a circular official stamp of the Commune de Saint-Aubin d'Aubigné. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ" around the perimeter and "1911" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff.